

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Valérie Bolduc

<https://www.cadre21.org/membres/e86bad04dedfe70cb08ba1b3>

Date d'obtention : 2020-12-18 15:49:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est un protocole structuré qui permet d'agir efficacement et rapidement lorsqu'on est confrontés dans le milieu scolaire à une situation de sextage (considéré comme de la distribution de pornographie juvénile). En suivant le protocole dans mon milieu, je pourrai collecter toutes les informations pertinentes, objectivement et sans jugement. Je n'entraverai pas le travail des corps policiers et judiciaires car nos responsabilités d'interventions sont bien définies.

Ne jamais regarder les sextos.

Ce protocole permet de rassurer les victimes, leur famille et le milieu scolaire, car tous seront conscients que le problème est pris en charge de façon rigoureuse.

Important de ne pas questionner l'instigateur.

Lorsqu'une situation n'est pas liée au milieu scolaire, c'est aux corps policiers de s'en charger.

S'en tenir aux questions du formulaire, pour ne pas biaiser les réponses.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mon sentiment de compétence vis-à-vis la gestion d'une telle situation sera augmentée et je serai en mesure de prendre le leadership dans l'école plus rapidement et efficacement.

Mes pratiques seront basées sur un protocole ayant une rigueur expérientielle et scientifique, plutôt que sur mes impressions cliniques et mon jugement professionnel face à une situation. Ex. à la place de mener une entrevue peu structurée avec la victime pour obtenir des informations, je suivrai les questions une à une, et de cette façon je serai assurée d'avoir recueilli toutes les informations pertinentes et nécessaires.

Mes actions seront effectuée de sorte que je contribue à l'enquête tout en respectant mon rôle d'intervenante scolaire. Je n'entraverai pas le travail du service de police ou du procureur par inadvertance.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'en tenir aux questions prévues par le protocole, pour ne pas suggérer des réponses à l'élève ou biaiser les questions/réponses.

En aucun cas regarder les photos/vidéos. Les questions prévues sont suffisamment étoffée pour obtenir une description juste du matériel en question. De cette façon, je préserverai l'intégrité de l'élève ainsi que ma relation de confiance.

Confisquer le cellulaire de l'instigateur rapidement pour éviter la propagation du matériel, mais éviter de le questionner, puisque ce sera le corps policier qui s'en chargera.

Rassurer la victime, la soutenir tout au long du processus.